



**N.REF : JJG/CB**  
**DC N° 12.255**

**DECISION**

***Concernant la fixation de tarif de sortie éducative  
dans le cadre de la régie du Centre de Loisirs «GIMAJ'IN »  
de la Ville de ROYAN  
-Modificatif-  
=°=°=°=°=***

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°11/1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision fixant les tarifs de sortie éducative dans le cadre de la régie du Centre de Loisirs « GIMAJ'IN » de la Ville de ROYAN en date du 26 juin 2012 et déposée à la Sous-Préfecture le 28 juin 2012,

**D E C I D E**

- de modifier les tarifs pour les sorties éducatives du Centre de Loisirs « GIMAJ'IN » pour la saison 2012, comme suit :

**Camps à « UZERCHE » du 06 au 10 août 2012**

Ø Régime général «Hors Commune »	200,00 €
Ø Régime général « ROYAN »	180,00 €
Ø CAF 1 « ROYAN »	173,00 €
Ø CAF 1 « Hors Commune »	181,00 €
Ø CAF 2 « ROYAN	178,00 €
Ø CAF 2 « Hors Commune »	182,00 €

- d'encaisser la recette correspondante à l'Article 7066-4210 du Budget Communal.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 27 juillet 2012

Fait à ROYAN, le 18 juillet 2012  
Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD